

## ARRÊTÉ

Arrêté n° : SL/ST/2025/ 65

Interdiction de stationnement,  
Interdiction de circulation,

Le mardi 04 Février 2024,  
De 07h00 à 19h00

**NOUS**, Maire de la Ville de SÉN LIS,

**VU** le Code Pénal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales  
et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

**VU** le Code de la Route,

**CONSIDÉRANT** qu'en raison du démontage des  
décorations de Noël, par l'entreprise **EIFPAGE**, il  
est nécessaire d'interdire le stationnement sur la  
partie gauche du parking du Square des Etats-  
Unis et d'interdire la circulation et le  
stationnement, devant les numéros 1 et 3 du  
Square des Etats-Unis, le mardi 04 Février 2025,

## ARRÊTÉS

**Article 1 :** La circulation des véhicules de toute nature sera interdite, devant les numéros 1 et 3 du Square des Etats-Unis, le mardi 04 Février 2025 de 07h00 à 19h00.

**Article 2 :** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant, sur la partie gauche du parking du Square des Etats-Unis et devant les numéros 1 et 3 du Square des Etats-Unis, le mardi 04 Février 2025 de 07h00 à 19h00.

**Article 3 :** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant, Avenue du Général Leclerc (devant la pizzeria MAESTRO), le mardi 04 Février 2025 de 07h00 à 19h00.

**Article 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

**Article 5 :** Les panneaux signalant l'interdiction de circulation et l'interdiction de stationnement seront posés par les services techniques.

**Article 6 :** Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 :** L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 8 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
  - Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
  - Monsieur le Lieutenant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 29 JAN. 2025

Le Maire,  
Pour le Maire,  
Et par Délégué



**Daniel GUÉDRAS**  
4ème Adjoint au Maire

Cet arrêté est affichable le : 29 JAN. 2025  
Et notifié à l'intéressé le : 29 JAN. 2025